

CONFIDENTIEL

The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

TELEPHONE: (212) 421-1580	FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826	
A MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
DESTINATAIRE PRINCIPAL : CAB/1, DG7/3, Pour information : MD/2, SG/4, DG8/1 Ambassadeur de Sa Majesté Le Roi à Bamako		
FAX: FC 286 /IT	DATE: 29 avril 2013	PAGE(S) :

CONFIDENTIEL

Objet : Conseil de Sécurité/ Mali
Réf : M/FC n 259/IT du 19 avril 2013

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 2100 (2013) (en annexe) sur la situation au Mali suite à d'intenses négociations au niveau bilatéral entre la France et la délégation russe, et dans une moindre mesure celle du Pakistan, pour trouver un langage de compromis respectivement sur la référence à la coopération avec la CPI et le mandat militaire de la MINUSMA.

Il y a lieu de signaler que notre délégation a contribué activement aux négociations et a défendu les positions de la CEDEAO ainsi que les points sensibles pour la France. L'engagement du Maroc qui a notamment mobilisé les délégations du Togo et du Rwanda a été apprécié par la délégation française.

Cette Mission a également introduit deux paragraphes dans cette résolution relative au lien entre le crime transnational organisé et le terrorisme dans le sahel ainsi que la coopération régionale :

1. Le premier (PP12) sur la menace posée par le crime transnational organisé dans la région du Sahel et ses liens avec le terrorisme. Cette référence a été introduite afin d'équilibrer le texte qui contenait uniquement une référence à la lutte contre la prise d'otages dans le but de lever des fonds, introduite par les américains lors des négociations au niveau des P5.
2. Le deuxième (OP29) exhorte les États du Sahel et du Maghreb à renforcer la coopération et la coordination interrégionales en vue d'élaborer des stratégies de lutte non sélectives et efficaces pour combattre de manière globale et intégrée les activités des groupes terroristes, à savoir notamment AQMI, le MUJAO et Ansar Eddine, et prévenir leur expansion, ainsi que pour contenir la prolifération de toutes armes et formes de criminalité organisée transnationale. Cette résolution prend également note des conclusions de la conférence sur la coopération pour le contrôle des frontières au Sahel et au Maghreb, organisée à Rabat par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, cette Mission a appris que la Mauritanie est en discussion avec le Département des Opérations de Maintien de la Paix pour une éventuelle participation de troupes mauritaniennes (1800) dans la MINUSMA.

Haute Considération
L. Bouchaara
Lotfi BOUCHAARA
Représentant Permanent Adjoint



2069